

Dossier d'inscription

2022 - 2023

À REMPLIR LISIBLEMENT

✓ État civil / coordonnées

NOM	DATE DE NAISSANCE	VILLE DE NAISSANCE
_____	___ / ___ / ____	_____
PRÉNOM	DÉPARTEMENT / PAYS	NATIONALITÉ
_____	_____	_____
NOM DE JEUNE FILLE		

ADRESSE E-MAIL		

ADRESSE POSTALE		

CODE POSTAL	VILLE	
_____	_____	
TÉLÉPHONE FIXE	TÉLÉPHONE PORTABLE	
_____	_____	

✓ Cursus universitaire

	Établissement	ANNÉE D'OBTENTION
BACCALAURÉAT Section	_____	_____
PRÉ-CAPA	Institut d'études judiciaires _____	
DROIT MASTER 1 Intitulé	Faculté de droit _____	
DROIT MASTER 2 Intitulé	Faculté de droit _____	
Intitulé	_____	
DOCTORAT Sujet de thèse	Faculté de droit _____	Date de soutenance ____ / ____ / ____

✓ Autre formation suivie

ÊTES-VOUS INSCRIT(E) DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE FORMATION QUE L'EFACS ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, merci de préciser :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION SUIVIE

✓ Langues étrangères

QUELLE LANGUE SOUHAITEZ-VOUS CHOISIR POUR LE CURSUS ET POUR L'ÉPREUVE DU CAPA ?

ANGLAIS

ESPAGNOL

📌 Liste des pièces à produire en annexe au dossier d'inscription

	Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
	Pour les élèves de nationalité étrangère : copie de la carte de séjour ou du visa en cours de validité
	Original ou copie de vos diplômes de maîtrise en droit ou Master 1, ainsi que tout autre diplôme postérieur (Master 2, Doctorat)
	Original de l'attestation de réussite à l'examen d'accès au CRFPA
	Un Curriculum vitae détaillé
	Un justificatif de domicile de moins de trois mois
	Une attestation de couverture sociale pour l'année 2022
	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour l'année 2022
	L'imprimé de validation de votre PPI (imprimé téléchargeable sur le site internet de l'école, rubrique « formation initiale ») avec, le cas échéant, un justificatif de votre inscription dans un autre établissement (Master 2 en droit notamment) ou un courrier de la structure d'accueil confirmant le stage
	Un chèque de 800 euros à l'ordre de l'EFACS représentant la première partie des droits d'inscription lesquels sont d'un montant total de 1 825 euros
	Un chèque de 200 euros à l'ordre de l'EFACS représentant les frais de dossier (non remboursables)
	2 photos d'identité (avec, au dos, vos nom et prénom)

ATTENTION : POUR TOUT CURSUS ENTAMÉ, LES DROITS D'INSCRIPTION VERSÉS DEMEURENT ACQUIS À L'ÉCOLE EN CAS DE DÉSISTEMENT

Autorisation spécifique - Données à caractère personnel

MERCI DE COCHER LA CASE CI-DESSOUS

J'autorise expressément l'École des Avocats Centre Sud à transmettre mes nom, prénom et adresse email aux éditeurs juridiques (notamment Dalloz, Lamy, Les Éditions Législatives, Lextenso) ainsi qu'à la plateforme d'e-learning 360Learning pour obtenir mes identifiants personnels permettant l'accès aux bases de données et cours en ligne mis à disposition des élèves tout au long du cursus ; aux ordres des avocats et juridictions du ressort de l'école dans le cadre des recherches de stages (PPI et cabinet d'avocat) et des formalités de prestation de serment.

Règlement intérieur de l'école

MERCI DE COCHER LA CASE CI-DESSOUS

Je reconnais avoir pris connaissance du guide de l'élève avocat de la promotion 2022-2023 contenant le règlement intérieur de l'école, m'engage à respecter ledit règlement dans toutes ses dispositions et à m'y conformer strictement.

Engagement sur l'honneur

LES DOSSIERS NE COMPORTANT PAS CET ENGAGEMENT SERONT REJETÉS

Merci de recopier de façon manuscrite la mention ci-après suivie de votre signature :

« Je soussigné(e) (prénom, nom) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés et l'authenticité des pièces fournies à l'appui de ma demande d'inscription. Je certifie en outre ne pas avoir présenté l'examen du CAPA plus de deux (2) fois. »

Si vous avez déjà suivi le cursus en qualité d'élève avocat, ajouter : « J'atteste sur l'honneur avoir été inscrit auprès de l'école des avocats (nom de l'école) au titre de la promotion (année). »

Traitement des données personnelles par le CNB

Certaines de vos données à caractère personnel pourront être transmises au Conseil national des barreaux (CNB) pour traitement. En particulier, le CNB, responsable de traitement, met en œuvre trois traitements différents sur les données vous concernant :

1. Un traitement portant sur les résultats d'admission au CAPA de l'ensemble des élèves avocats, au niveau national en vue d'établir un rapport sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation initiale à destination du garde des Sceaux, conformément au décret n° 2017-1017 du 10 mai 2017 et à l'arrêté du 10 mai 2017. Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte exclusivement sur les informations suivantes : La mention de votre réussite ou de votre échec à l'examen du CAPA, l'année de votre passage et vos données d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance). Ces données sont traitées par le CNB par application de ses obligations légales et lui sont directement communiquées par votre école après le passage de votre examen. Les données des résultats d'admission collectées aux fins d'établir le rapport sur l'insertion professionnelle sont conservées un an.

2. Un traitement des résultats des personnes ayant échoué à l'examen du CAPA, exclusivement en vue de lutter contre la fraude à la présentation à cet examen par les personnes y ayant échoué plus d'une fois, conformément à l'article 71 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991. Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur les données concernant les élèves avocats ayant échoué à l'examen et comprend les informations suivantes : année de passage, mention de l'échec à l'examen du CAPA, données d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance) et adresse de messagerie électronique. Nous vous précisons que les données vous concernant ne seront traitées suivant cette finalité que dans l'hypothèse où vous échoueriez à l'examen du CAPA. Dans cette hypothèse, vous serez informé(e) par le CNB, en qualité de responsable de traitement, de l'insertion de vos données à caractère personnel dans ce fichier national. Ce fichier sera transmis, chaque année, au personnel habilité des écoles d'avocats, destinataires, avant le démarrage des inscriptions de la promotion suivante. Ces données sont traitées par le CNB par application de ses obligations légales et lui sont directement communiquées par votre école après le passage de votre examen. Les données collectées dans le cadre du fichier national des personnes n'ayant plus le droit de se représenter au CAPA seront conservées pendant une durée de 50 ans, sauf admission future à l'examen du CAPA. L'insertion de vos données à caractère personnel dans ledit fichier national, après le deuxième échec en l'absence de délibération dûment motivée du conseil d'administration du CRFPA vous autorisant à accomplir un troisième cycle de formation ou après le troisième échec, assurera aux CRFPA l'information selon laquelle vous ne pouvez plus vous représenter à nouveau au CAPA auprès de quelque CRFPA que ce soit. En cas de réussite après une première tentative échouée ou une deuxième tentative ayant donné lieu à autorisation du passage d'un troisième cycle, les informations vous concernant seront supprimées du fichier dès réception de la notification de vos résultats par le CNB.

3. Un traitement réalisé aux fins de gestion des actions de communication du CNB visant à vous adresser des lettres d'information portant sur les actions mises en œuvre pour la profession d'avocat par le CNB dans le cadre de ses missions de représentation de la profession. Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur votre adresse email, votre année de promotion et vos données d'identité (nom, prénom). Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement matérialisé par la case à cocher ci-dessous. Vous êtes libres de le donner mais aussi de le retirer à tout moment en adressant un e-mail ou un courrier au CNB à l'adresse ci-dessous. L'ensemble de ces données sont destinées au personnel habilité du CNB ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires. En application de la législation en vigueur, vous disposerez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant dans le cadre de ces traitements. Vous disposerez également du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits s'exerceront par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale suivante : Conseil national des barreaux, Délégué à la protection des données, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris ou par courriel à l'adresse : donneespersonnelles@cnb.avocat.fr. Vous disposerez également d'un droit de réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données.

J'accepte de communiquer mon adresse e-mail au CNB afin de recevoir ses lettres d'information.

FAIT À

LE

SIGNATURE

_____ / _____ / _____